



# Bulletin Officiel

N° 5729 Vendredi 09 Novembre 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUE DU CMF

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 2

## AVIS DES SOCIETES

### EMPRUNT OBLIGATAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 » 3-7

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - 8-13

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE 14-20

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 21-24

### DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II 25

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG INTERNATIONAL SERVICES 26

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

STEG INTERNATIONAL SERVICES 27-29

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

30-31

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- SICAV AXIS TRESORERIE
- TUNISO- EMIRATIE SICAV

## ANNEXE III

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR

- DIDO CAPITAL PARTNERS

**COMMUNIQUE DU CMF**

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire**

**« CIL 2018-1 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5 Millions** de Dinars susceptible d'être porté à **15 Millions** de Dinars ;
- Durée : **5 ans** ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Renseignements relatifs à l'opération :**

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2018-1 »

**Montant :** 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

#### **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

#### **Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE  
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V- 1001- TUNIS  
Registre de Commerce : B 152691996  
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»**

**De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1 - Décisions à l'origine de l'emprunt**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
  - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
  - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
  - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

- Suite -

## 2-Renseignements relatifs à l'opération

**Montant :** L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018**.

Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

**But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## 3-Caractéristiques des titres émis

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

**Nature des titres :** Titres de créance

- Suite -

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

**Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

**Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

**Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés**.

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

## **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

## **FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

**Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire Subordonné  
« TL 2018 Subordonné »**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

#### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
  - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

**Catégorie A** : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Catégorie B** : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné «**TL 2018 subordonné**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «TL 2018 subordonné» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« UNIFACTOR 2018 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «UNIFACTOR 2018 ».

**Montant :** 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de UNIFACTOR : [www.unifactor.com.tn](http://www.unifactor.com.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**  
**Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières**  
**Agrément du CMF n°13-2018 du 7 juin 2018**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II** aura lieu le **12 novembre 2018**.

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP-
<b>Catégorie</b>	: FCP Mixte
<b>Type</b>	: OPCVM de distribution
<b>Objet</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
<b>Législation applicable</b>	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
<b>Adresse</b>	: Immeuble Integra, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène
<b>Montant initial</b>	: 100.000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars chacune.
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément n°13-2018 du 7 juin 2018
<b>Date de constitution</b>	: 10 octobre 2018
<b>Durée de vie</b>	: 7 ans
<b>Promoteurs</b>	: TUNISIE VALEURS et AMEN BANK
<b>Gestionnaire</b>	: TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse Immeuble Integra, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène
<b>Dépositaire</b>	: AMEN BANK Avenue Mohamed V- 1002 Tunis
<b>Distributeur</b>	: TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse Immeuble Integra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire

**Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'un droit de sortie de :

- 5% si la durée de détention est inférieure à 3 ans
- 2% si la durée de détention est supérieure ou égale à 3 ans.

Les porteurs de parts seront exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

**Pour plus d'informations sur FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°18-1010 en date du 29 octobre 2018 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la société TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, sise à l'immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences.**

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**STEG International Services**

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société "STEG INTERNATIONAL SERVICES" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 novembre 2018 à 9H00 au siège de STEG-IS, sis aux Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de nouveaux administrateurs.
2. Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2017.
3. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2017.
4. Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2017.
5. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
6. Affectation du Résultat de l'exercice 2017.
7. Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2017.
8. Allocation des jetons de présence.
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
10. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes de la Société.

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires à la nouvelle adresse de STEG-IS sus indiquée et durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet de résolutions AGO**

**STEG International Services**

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

Projet de résolutions de la société STEG International Services à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 novembre 2018.

**1<sup>ère</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

**2<sup>ème</sup> Résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- Monsieur Ahmed LTIFI en tant qu'Administrateur représentant la STEG en remplacement de Monsieur Mohamed MGHZZEM, pour le reste du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

- Monsieur Adel BELLASSOUED en tant qu'Administrateur représentant la STEG en remplacement de Monsieur samir ABDELBAKI , pour le reste du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

- Monsieur Sami HEDHILI en tant qu'Administrateur représentant la BTE SICAR en remplacement de Monsieur Abdelhamid R'ZEM , pour le reste du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

**3<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et les explications fournies, approuve dans leur intégralité, le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les Etats Financiers de l'exercice clos au 31/12/2017.

**4<sup>ème</sup> Résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations réglementées régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserves les opérations et les conventions réglementées qui y sont mentionnées.

- Suite -

### **5<sup>ème</sup> Résolution:**

Conformément aux termes de l'article 32 des statuts de la Société et l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 comme suit :

✓ Résultat reporté avant affectation du résultat	7 099 920 Dinars.
✓ Résultat bénéficiaire 2017	1 222 425 Dinars.
✓ Résultat disponible	8 322 345 Dinars.
✓ Réserves légales (5%)	416 117 Dinars.
✓ Bénéfices distribuables	7 906 228 Dinars.
✓ Dividendes à servir (un dividende par action fixé à 0,3 DT)	1 500 000 Dinars.
✓ Report à nouveau après affectation du résultat	6 406 228 Dinars.

### **6<sup>ème</sup> Résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de la société « STEG INTERNATIONAL SERVICES » et à sa Direction Générale au titre de la gestion de l'exercice 2017.

### **7<sup>ème</sup> Résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide à l'unanimité de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 à Cinq Mille Dinars (5 000 DT) Bruts par Administrateur.

### **8<sup>ème</sup> Résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration, le renouvellement du mandat de la société GEM, Commissaire aux comptes, domicilié à Immeuble le Banquier 2<sup>ème</sup> Étage Rue du Lac Windermere les Berges du Lac 1053, Tunis en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

### **9<sup>ème</sup> Résolution:**

La Société STEG-IS a bénéficié, au cours de l'exercice 2018, auprès de la Société Tunisienne de Banque (STB) d'un crédit en devise de 15.000.000 US. Dollars soit la contre valeur en Dinars Tunisiens de Trente six Millions huit cent vingt cinq mille dinars (36.825.000 DT).

Conformément à l'article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales ajouté par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, qui stipule que : « Sont soumis à la désignation de deux ou de plusieurs commissaires aux comptes inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie les sociétés dont le total de leurs engagements auprès des établissements de crédit dépasse un montant de vingt cinq millions de dinars (Décret n° 2006-

- Suite -

1546 du 6 Juin 2006)», la Société STEG-IS doit désigner un Co-commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer Monsieur Mahdi KOBBI Expert Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie (OECT), Commissaire aux comptes, domicilié à Immeuble Dar Carthage 3ème Étage Jardins de Carthage 2046 Tunis, en qualité de Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020

**10<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs pour effectuer tout dépôt et remplir toutes formalités de publicités légales et d'enregistrement se rapportant au présent procès-verbal ou à un extrait de ce dernier.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	177,688	177,711		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	120,857	120,875		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	102,885	102,899		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	105,967	105,983		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	106,272	106,287		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	-	100,438	100,453		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,854	15,856		
8 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	115,885	115,900		
9 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,132	1,132		
10 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	104,581	104,597		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
11 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,632	1,633		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
12 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,977	42,981		
13 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	58,040	58,046		
14 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,757	126,803		
15 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,510	120,593		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
16 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,313	152,451		
17 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	564,853	565,479		
18 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	129,197	129,368		
19 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	134,821	135,033		
20 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	132,396	132,676		
21 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	110,177	110,617		
22 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	118,158	118,208		
23 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	172,945	172,647		
24 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,621	98,491		
25 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,787	108,729		
26 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	169,955	170,174		
27 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	148,678	148,995		
28 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	109,163	109,049		
29 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	119,393	119,045		
30 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,384	23,379		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2263,204	2261,402		
32 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	130,767	130,721		
33 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,278	163,303		
34 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	192,228	194,156		
35 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,521	18,666		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	en dissolution	en dissolution		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,853	2,850		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,471	2,469		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,222	1,232		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,157	1,159		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,164	1,164		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,158	1,157		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	124,034	125,117		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,724	126,861		
45 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1116,063	1113,761		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,268	11,464		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,683	10,811		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	108,636	108,651
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	102,779	102,789
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	105,016	105,029
51 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	103,066	103,081
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	104,597	104,613
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	107,287	107,299
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	105,062	105,078
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,763	101,775
56 MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,531	103,540
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	104,653	104,669
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	103,385	103,398
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	107,280	107,297
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	105,094	105,107
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,801	103,811
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	103,256	103,270
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	104,406	104,417
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	103,086	103,102
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	104,109	104,123
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	105,466	105,478
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	103,127	103,143
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	103,009	103,022
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	105,663	105,675
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/05/18	3,391	102,452	102,516	102,527

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,640	10,642
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	103,533	103,544
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	103,863	103,878
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	105,041	105,054
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,440	10,442
FCPOBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
76	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	100,265	100,338
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	60,033	60,159
78	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	103,234	103,183
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,595	18,594
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	312,803	312,798
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,358	30,359
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2465,771	2470,353
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,100	77,148
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,549	57,565
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	117,870	118,003
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,812	104,055
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,794	10,794
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,435	11,447
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	14,784	14,783
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,085	14,127
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,325	16,338
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,030	14,037
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	159,428	159,497
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	148,517	148,574
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,029	9,039
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	124,533	124,297
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	89,281	89,058
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	91,779	91,572
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,763	99,089
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	110,596	110,961
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	96,284	96,237
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,349	10,338
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,664	101,644
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	164,719	164,878
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	111,369	112,142
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	111,455	111,323
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	122,346	121,766
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	204,130	206,263
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	186,786	187,935
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,375	163,890
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,790	23,279
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	145,982	148,343
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	128,142	130,292
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9099,479	9260,148
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	77,308	77,161
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1045,674	1056,468
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6002,851	6042,553
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5221,401	5278,436
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	93,012	93,852
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	120,740	120,763
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 015,737	12 104,108

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « CITY CARS », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 206.555.552, un actif net de D : 206.060.272 et un bénéfice de la période de D : 2.328.325.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes post Conclusion***

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 12,95% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 30 Septembre 2018, 20,91% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 22 octobre 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Saïd MALLEK**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2018**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>143 746 301</u>	<u>162 515 653</u>	<u>157 540 814</u>
Obligations et valeurs assimilées		136 359 056	154 812 372	150 363 361
Titres OPCVM		7 387 245	7 703 281	7 177 453
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>60 769 443</u>	<u>60 604 483</u>	<u>63 407 683</u>
Placements monétaires	5	58 015 946	47 745 656	47 154 079
Disponibilités		2 753 497	12 858 827	16 253 604
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>2 039 808</u>	<u>22 246</u>	<u>81 130</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>206 555 552</u></u>	<u><u>223 142 382</u></u>	<u><u>221 029 627</u></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	477 891	488 580	482 313
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	17 389	495 830	18 071
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>495 280</u></u>	<u><u>984 410</u></u>	<u><u>500 384</u></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	199 837 247	216 261 790	212 839 347
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		941	797	784
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 222 084	5 895 385	7 689 112
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>206 060 272</u></u>	<u><u>222 157 972</u></u>	<u><u>220 529 243</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>206 555 552</u></u>	<u><u>223 142 382</u></u>	<u><u>221 029 627</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	1 887 242	5 875 941	2 010 679	6 261 268	8 224 524
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 887 242	5 630 408	2 010 679	6 005 791	7 969 047
Revenus des titres OPCVM		-	245 533	-	255 477	255 477
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	871 597	2 325 936	571 629	1 799 411	2 381 692
<b>Revenus des prises en pension</b>		-	27 449	13 450	30 226	47 811
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		2 758 839	8 229 326	2 595 758	8 090 905	10 654 027
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(478 489)	(1 466 341)	(489 182)	(1 493 592)	(1 976 506)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		2 280 350	6 762 985	2 106 576	6 597 313	8 677 521
<b>Autres charges</b>	13	(53 672)	(165 012)	(55 369)	(169 738)	(225 417)
<b>Contribution conjoncturelle</b>		-	-	(160 927)	(477 533)	(638 460)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		2 226 678	6 597 973	1 890 280	5 950 042	7 813 644
Régularisation du résultat d'exploitation		(190 325)	(375 889)	99 177	(54 657)	(124 532)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		2 036 353	6 222 084	1 989 457	5 895 385	7 689 112
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		190 325	375 889	(99 177)	54 657	124 532
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		101 754	(205 279)	143 734	1 852	103 734
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(107)	263 884	(37 977)	27 536	39 760
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		2 328 325	6 656 578	1 996 037	5 979 430	7 957 138

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/07 au 30/09/2018	Période du 1/01 au 30/09/2018	Période du 1/07 au 30/09/2017	Période du 1/01 au 30/09/2017	Année 2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 328 325</b>	<b>6 656 578</b>	<b>1 996 037</b>	<b>5 979 430</b>	<b>7 957 138</b>
Résultat d'exploitation	2 226 678	6 597 973	1 890 280	5 950 042	7 813 644
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	101 754	(205 279)	143 734	1 852	103 734
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(107)	263 884	(37 977)	27 536	39 760
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(6 765 825)</b>	<b>-</b>	<b>(7 375 265)</b>	<b>(7 375 265)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(5 575 593)</b>	<b>(14 359 724)</b>	<b>4 589 681</b>	<b>1 250 571</b>	<b>(2 355 866)</b>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	51 160 444	266 997 683	56 556 121	275 037 543	378 760 303
- Régularisation des sommes non distribuables	(368)	50 291	(10 024)	29 863	74 304
- Régularisation des sommes distribuables	1 126 307	9 197 723	1 250 050	9 143 393	12 485 824
<b>Rachats</b>					
- Capital	(56 543 155)	(280 051 448)	(52 064 649)	(272 976 781)	(380 237 155)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 163)	(57 231)	9 040	(29 587)	(72 963)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 316 657)	(10 496 742)	(1 150 857)	(9 953 860)	(13 366 179)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(3 247 268)</b>	<b>(14 468 971)</b>	<b>6 585 718</b>	<b>(145 264)</b>	<b>(1 773 993)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	209 307 540	220 529 243	215 572 254	222 303 236	222 303 236
En fin de période	206 060 272	206 060 272	222 157 972	222 157 972	220 529 243
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	2 022 864	2 098 497	2 089 086	2 113 068	2 113 068
En fin de période	1 969 793	1 969 793	2 133 400	2 133 400	2 098 497
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,610</b>	<b>104,610</b>	<b>104,133</b>	<b>104,133</b>	<b>105,089</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,10%</b>	<b>3,03%</b>	<b>0,91%</b>	<b>2,64%</b>	<b>3,55%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2018

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2018 à D : 143.746.301 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>132 616 842</b>	<b>136 359 056</b>	<b>66,17%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>78 098 961</b>	<b>80 390 314</b>	<b>39,01%</b>
AB SUB 2008-01 A	20 000	666 540	679 164	0,33%
AB SUB 2008-01 A	15 000	499 905	509 373	0,25%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 000 000	1 020 400	0,50%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	466 460	486 852	0,24%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	2 798 988	2 953 706	1,43%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	3 731 850	3 753 086	1,82%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	466 477	469 136	0,23%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	750 000	750 500	0,36%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	750 000	750 580	0,36%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	480 000	480 922	0,23%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	1 520 000	1 523 405	0,74%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	800 000	827 840	0,40%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	800 000	827 840	0,40%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	400 000	413 920	0,20%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	1 600 000	1 681 488	0,82%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	800 000	840 744	0,41%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	800 000	840 744	0,41%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	400 000	409 992	0,20%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	200 000	201 984	0,10%
ATB 2007/1	50 000	2 800 000	2 870 480	1,39%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	937 500	959 100	0,47%
ATB SUB 2009 A2	20 000	250 000	255 616	0,12%
ATB SUB 2009 B1	5 000	300 000	305 024	0,15%
ATB SUB 2009 B2	10 000	733 283	745 948	0,36%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	250 000	255 616	0,12%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	10 000	1 000 000	1 038 320	0,50%
ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	10 000	1 000 000	1 038 320	0,50%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	100 000	103 152	0,05%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	100 000	103 152	0,05%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	42 000	43 324	0,02%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	400 000	409 600	0,20%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	400 000	409 600	0,20%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	80 000	81 920	0,04%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	1 200 000	1 260 592	0,61%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	300 000	315 148	0,15%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	300 000	315 148	0,15%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	100 000	103 136	0,05%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	200 000	206 272	0,10%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	100 000	102 132	0,05%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	100 000	102 132	0,05%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	300 000	306 524	0,15%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	300 000	306 524	0,15%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	200 000	202 684	0,10%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	300 000	310 700	0,15%
ATL 2015/2 CAT A TF 7.5%	5 000	300 000	310 700	0,15%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	518 432	0,25%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	500 000	518 432	0,25%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	400 000	413 240	0,20%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	200 000	206 620	0,10%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	500 000	517 096	0,25%

ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	250 000	258 548	0,13%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	500 000	517 856	0,25%
ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	500 000	518 556	0,25%
ATL SUB 2017 TF 7.9%	15 000	1 500 000	1 590 900	0,77%
ATTIJ BANK SUB2015A 7.4%	4 000	240 000	253 078	0,12%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	7 000	560 000	571 172	0,28%
ATTIJ BANK SUB2017-1_5A_7.4%	20 000	1 600 000	1 631 920	0,79%
ATTIJ LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	80 000	81 491	0,04%
ATTIJ LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	210 000	213 993	0,10%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	100 000	104 586	0,05%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	200 000	209 478	0,10%
ATTIJ LEAS 2015-2 A 7.7%	2 000	120 000	125 670	0,06%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	150 000	151 702	0,07%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	250 000	252 930	0,12%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	57 000	57 806	0,03%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	285 112	289 060	0,14%
BH SUB 2016/1 TF 7.4%	15 000	900 000	921 600	0,45%
BH SUB 2018-1 CA TMM+2%	10 000	1 000 000	1 031 712	0,50%
BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 028 760	0,50%
BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	1 600 000	1 633 216	0,79%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	10 000	1 000 000	1 010 544	0,49%
BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	11 000	1 100 000	1 111 598	0,54%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	150 000	150 240	0,07%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	200 000	200 320	0,10%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	990 000	991 782	0,48%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	420 000	433 464	0,21%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 400 000	1 444 880	0,70%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	350 000	361 220	0,18%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	571 500	596 748	0,29%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	42 863	44 756	0,02%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	200 000	209 344	0,10%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	150 000	157 454	0,08%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	75 000	78 278	0,04%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	400 000	417 968	0,20%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	300 000	314 252	0,15%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	150 000	157 126	0,08%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	150 000	157 126	0,08%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	200 000	202 432	0,10%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	200 000	203 620	0,10%
CIL 2015/2 TF 7.65%	4 000	240 000	253 520	0,12%
CIL 2016/1 TF 7.50%	7 000	420 000	429 526	0,21%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	320 000	331 994	0,16%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	240 000	248 995	0,12%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	240 000	243 838	0,12%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	200 000	206 784	0,10%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	1 200 000	1 241 568	0,60%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	200 000	211 268	0,10%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	400 000	422 976	0,21%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	600 000	633 804	0,31%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 200 000	1 268 928	0,62%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	8 000	8 212	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	50 000	51 987	0,03%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	400 000	405 568	0,20%
HL 2017-2 7.85% B TF	5 000	500 000	507 140	0,25%
HL 2017-2 7.85% B TF	15 000	1 500 000	1 521 420	0,74%
HL 2017-3 8% A TF	2 500	250 000	260 872	0,13%
HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	250 000	261 210	0,13%
HL SUB 2015/1 CAT A 7.72%	2 500	150 000	157 818	0,08%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	250 000	263 366	0,13%

HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	10 000	1 000 000	1 024 864	0,50%
HL SUB 2018-1 A TMM+2.1%	4 800	480 000	491 935	0,24%
HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	1 000 000	1 023 472	0,50%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 008 088	0,49%
MODERN LEASING 2012 TF 6.5%	5 000	200 000	206 384	0,10%
SERVICOM 2016 TF 8.2%	2 000	200 000	201 797	0,10%
EO STB 2008/1	50 000	3 000 000	3 081 360	1,50%
STB 2008/2	40 000	1 750 000	1 805 840	0,88%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	500 000	515 554	0,25%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	285 200	294 544	0,14%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	360 000	380 765	0,18%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	240 000	253 843	0,12%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	600 000	623 784	0,30%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	200 000	204 920	0,10%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	800 000	819 136	0,40%
TL 2015-2 CAT A TF 7.50%	5 000	300 000	310 356	0,15%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	500 000	517 836	0,25%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	200 000	207 130	0,10%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	250 000	259 204	0,13%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	975 000	979 716	0,48%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	285 213	294 193	0,14%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	28 521	29 419	0,01%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	214 149	221 935	0,11%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	1 618 400	1 688 218	0,82%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	200 000	210 800	0,10%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	140 000	147 560	0,07%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	40 000	42 160	0,02%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	1 000	60 000	62 126	0,03%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	300 000	310 632	0,15%
UNIFACTOR 2015 TF 7.45%	5 000	300 000	310 632	0,15%
UNIFACTOR 2015 TV TMM+2.5%	3 000	180 000	187 771	0,09%
<b>Emprunts national</b>		<b>1 034 617</b>	<b>1 062 233</b>	<b>0,52%</b>
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	750 000	760 752	0,37%
EMP NAT 2014/CAT/B	120 034	284 617	301 481	0,15%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>52 839 764</b>	<b>53 829 207</b>	<b>26,12%</b>
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	1 700	1 670 300	1 772 377	0,86%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	18 400	18 696 200	18 864 890	9,16%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 698 781	2,77%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	20 919	19 920 483	20 689 650	10,04%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	1 970 301	0,96%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 833 208	2,35%
<b>Bons du trésor zéro coupon</b>		<b>643 500</b>	<b>1 077 302</b>	<b>0,52%</b>
BTZC101210	1 200	643 500	1 077 302	0,52%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>7 371 930</b>	<b>7 387 245</b>	<b>3,58%</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 035 975	0,99%
FINA O SICAV	489	50 051	50 310	0,02%
GO SICAV	2 923	300 087	308 946	0,15%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	9 976	1 027 556	1 047 151	0,51%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	511 642	0,25%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	142 639	0,07%
SANADET SICAV	1 297	142 315	140 092	0,07%
UGFS BONDS FUNDS	193 921	2 006 709	2 013 676	0,98%
AXIS TRESORERIE SICAV	9 416	1 001 075	1 005 365	0,49%
MCP SAFE FUND	1 140	125 125	131 449	0,06%
<b>TOTAL</b>		<b>139 988 772</b>	<b>143 746 301</b>	<b>69,76%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>69,59%</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2018 à D : 58.015.946 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% actif net
<b><u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u></b>					
BT SITS au 13/10/2018 à 8,2%	pour 90 jours		147 002	149 600	0,07%
<b><u>Comptes à terme</u></b>					
Placement au 08/10/2018 (au TMM+3,25%)	pour 3 mois		2 500 000	2 545 343	1,24%
Placement au 31/10/2018 (au taux fixe 7,72%)	pour 3 mois		10 000 000	10 104 907	4,90%
Placement au 10/12/2018 (au TMM+3,25%)	pour 3 mois		2 500 000	2 512 082	1,22%
Placement au 31/12/2018 (au taux fixe 7,00%)	pour 4 mois		20 000 000	20 095 123	9,75%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)	pour 5 ans		4 000 000	4 142 043	2,01%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)	pour 5 ans		1 000 000	1 035 088	0,50%
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>					
Certificat de dépôt ATB au 18/10/2018 (au taux de 7,23%)	pour 280 jours		4 787 042	4 986 390	2,42%
Certificat de dépôt AB au 31/10/2018 (au taux de 7,72%)	pour 92 jours		7 383 917	7 461 647	3,62%
Certificat de dépôt HL au 09/10/2018 (au taux de 9,75%)	pour 40 jours		495 713	499 135	0,24%
Certificat de dépôt HL au 10/10/2018 (au taux de 9,75%)	pour 30 jours		1 987 105	1 996 109	0,97%
Certificat de dépôt HL au 12/10/2018 (au taux de 9,75%)	pour 30 jours		496 776	498 812	0,24%
Certificat de dépôt HL au 25/10/2018 (au taux de 9,75%)	pour 30 jours		1 987 105	1 989 667	0,97%
<b>TOTAL</b>			<b>57 284 660</b>	<b>58 015 946</b>	<b>28,15%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>28,09%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à D : 2.039.808, contre un solde de D : 22.246, à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	17 871	-	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	9 256	13 556	11 553
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	2 007 155	-	64 085
Autres débiteurs	5 526	8 690	5 492
<b>Total</b>	<b><u>2 039 808</u></b>	<b><u>22 246</u></b>	<b><u>81 130</u></b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2018 à D : 477.891, contre D : 488.580, à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	477 891	488 580	482 313
<b>Total</b>	<b><u>477 891</u></b>	<b><u>488 580</u></b>	<b><u>482 313</u></b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à D : 17.389, contre D : 495.830 au 30/09/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	17 389	18 297	18 071
Etat, Contribution conjoncturelle	-	477 533	-
<b>Total</b>	<b><u>17 389</u></b>	<b><u>495 830</u></b>	<b><u>18 071</u></b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2018, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	212 839 347
Nombre de titres	2 098 497
Nombre d'actionnaires	2 997

### **Souscriptions réalisées**

Montant	266 997 683
Nombre de titres émis	2 632 472
Nombre d'actionnaires nouveaux	272

### **Rachats effectués**

Montant	(280 051 448)
Nombre de titres rachetés	(2 761 176)
Nombre d'actionnaires sortants	(598)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(205 279)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	263 884
Régularisation des sommes non distribuables	(6 940)

### **Capital au 30-09-2018**

Montant	199 837 247
Nombre de titres	1 969 793
Nombre d'actionnaires	2 671

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2018 à D : 1.887.242, contre

D : 2.010.679 pour la même période de l'exercice 2017, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 245 008</u></b>	<b><u>3 590 871</u></b>	<b><u>1 272 897</u></b>	<b><u>3 706 987</u></b>	<b><u>4 938 144</u></b>
- Intérêts	1 245 008	3 590 871	1 272 897	3 706 987	4 938 144
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>642 234</u></b>	<b><u>2 039 537</u></b>	<b><u>737 782</u></b>	<b><u>2 298 804</u></b>	<b><u>3 030 903</u></b>
- Intérêts des BTA et Emprunt National	642 234	2 039 537	737 782	2 298 804	3 030 903
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	-	<b><u>245 533</u></b>	-	<b><u>255 477</u></b>	<b><u>255 477</u></b>
- Dividendes	-	245 533	-	255 477	255 477
<b>TOTAL</b>	<b>1 887 242</b>	<b>5 875 941</b>	<b>2 010 679</b>	<b>6 261 268</b>	<b>8 224 524</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2018 à D : 871.597, contre

D : 571.629 pour la même période de l'exercice 2017, se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Intérêts des billets de trésorerie	3 007	9 740	17 989	119 692	136 163
Intérêts des comptes à terme	616 540	1 619 049	344 744	1 090 269	1 441 691
Intérêts des dépôts à vue	13 891	70 606	17 091	66 725	85 320
Intérêts des certificats de dépôts	238 159	626 541	191 805	521 396	717 189
Autres	-	-	-	1 329	1 329
<b>TOTAL</b>	<b>871 597</b>	<b>2 325 936</b>	<b>571 629</b>	<b>1 799 411</b>	<b>2 381 692</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2018 à D : 478.489, contre D : 489.182 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2017, et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Rémunération de gestionnaire	478 489	1 466 341	489 182	1 493 592	1 976 506
<b>TOTAL</b>	<b>478 489</b>	<b>1 466 341</b>	<b>489 182</b>	<b>1 493 592</b>	<b>1 976 506</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2018 à D : 53.672 contre D : 55.369, pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Année 2017
Redevance du CMF	53 612	164 296	55 274	168 767	223 334
Services bancaires et assimilés	60	716	95	971	2 083
<b>TOTAL</b>	<b>53 672</b>	<b>165 012</b>	<b>55 369</b>	<b>169 738</b>	<b>225 417</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Rémunération du dépositaire :**

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

**Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

## **SICAV AXIS TRESORERIE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-09-2018**

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au 30 septembre 2018, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières émises par l'Amen Bank à un taux de 11,37% qui dépasse la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV AXIS TRESORERIE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

A l'exception des observations formulées ci-dessus et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 septembre 2018, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 18 octobre 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**AMC ERNST & YOUNG**  
**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 30-09-18****(Exprimé en dinar Tunisien)**

		<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>23 452 657</b>	<b>28 449 692</b>	<b>23 606 324</b>
Actions et valeurs assimilées		1 619 751	2 588 896	1 309 101
Obligations et valeurs assimilées		21 832 906	25 860 796	22 297 223
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>12 986 660</b>	<b>26 787 163</b>	<b>17 208 044</b>
Placements monétaires	<b>3.3</b>	10 585 968	25 515 903	16 503 821
Disponibilités		2 400 692	1 271 260	704 223
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>3.5</b>	<b>45 280</b>	<b>780 260</b>	<b>411 404</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>36 484 597</b>	<b>56 017 115</b>	<b>41 225 772</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>32 506</b>	<b>45 761</b>	<b>37 936</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>32 882</b>	<b>97 446</b>	<b>125 035</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>65 388</b>	<b>143 207</b>	<b>162 971</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>35 273 031</b>	<b>54 372 137</b>	<b>39 573 853</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>1 146 178</b>	<b>1 501 771</b>	<b>1 488 948</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		217	27	19
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 145 961	1 501 744	1 488 929
<b>ACTIF NET</b>		<b>36 419 209</b>	<b>55 873 908</b>	<b>41 062 801</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>36 484 597</b>	<b>56 017 115</b>	<b>41 225 772</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-07-2018 au 30-09-2018**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

		Période du 01-07-18 au 30-09-18	Période du 01-01-18 au 30-09-18	Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Exercice clos-le 31/12/2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>	<b>296 558</b>	<b>937 755</b>	<b>364 444</b>	<b>962 452</b>	<b>1 254 930</b>
Dividendes		-	63 816	-	41 730	41 730
Revenus des obligations et valeurs assimilées		296 558	873 939	364 444	920 722	1 213 200
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>209 614</b>	<b>561 991</b>	<b>310 923</b>	<b>749 161</b>	<b>1 054 033</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>506 172</b>	<b>1 499 746</b>	<b>675 367</b>	<b>1 711 613</b>	<b>2 308 963</b>
Charges de gestion des placements	<b>3.9</b>	(88 949)	(260 061)	(128 531)	(322 019)	(428 808)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>417 223</b>	<b>1 239 685</b>	<b>546 836</b>	<b>1 389 594</b>	<b>1 880 155</b>
Autres charges	<b>3.10</b>	(15 726)	(49 742)	(44 810)	(126 722)	(169 429)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>401 497</b>	<b>1 189 943</b>	<b>502 026</b>	<b>1 262 872</b>	<b>1 710 726</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(11 507)	(43 982)	151 124	238 872	(221 797)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>389 990</b>	<b>1 145 961</b>	<b>653 150</b>	<b>1 501 744</b>	<b>1 488 929</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11 507	43 982	(151 124)	(238 872)	221 797
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		21 481	7 668	(13 124)	3 633	(216)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		160	(8 423)	36 670	36 084	62 966
Frais de négociation de titres		(101)	(740)	-	(1 735)	(1 735)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>423 037</b>	<b>1 188 448</b>	<b>525 572</b>	<b>1 300 854</b>	<b>1 771 741</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01-07-2018 au 30-09-2018**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

	Période du 01-07-18 au 30-09-18	Période du 01-01-18 au 30-09-18	Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Exercice clos-le 31/12/2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>423 037</b>	<b>1 188 448</b>	<b>525 572</b>	<b>1 300 854</b>	<b>1 771 741</b>
Résultat d'exploitation	401 497	1 189 943	502 026	1 262 872	1 710 726
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 481	7 668	(13 124)	3 633	(216)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	160	(8 423)	36 670	36 084	62 966
Frais de négociation de titres	(101)	(740)	-	(1 735)	(1 735)
<b>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(1 204 189)</b>	<b>-</b>	<b>(1 589 861)</b>	<b>(1 589 861)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>595 616</b>	<b>(4 627 851)</b>	<b>8 514 190</b>	<b>22 377 669</b>	<b>7 095 675</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>17 253 414</b>	<b>51 498 510</b>	<b>41 892 825</b>	<b>82 379 700</b>	<b>103 114 897</b>
Capital	16 822 384	49 807 492	40 971 770	79 902 918	99 978 737
Régularisation des sommes non distribuables	(7 529)	(341)	25 606	44 445	66 338
Régularisation des sommes distribuables	438 559	1 691 359	895 449	2 432 337	3 069 822
<b>b / Rachats</b>	<b>(16 657 798)</b>	<b>(56 126 361)</b>	<b>(33 378 635)</b>	<b>(60 002 031)</b>	<b>(96 019 222)</b>
Capital	(16 213 625)	(54 104 288)	(32 612 356)	(58 111 824)	(92 993 857)
Régularisation des sommes non distribuables	5 889	(2 190)	(21 959)	(35 839)	(72 835)
Régularisation des sommes distribuables	(450 062)	(2 019 883)	(744 320)	(1 854 368)	(2 952 530)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 018 653</b>	<b>(4 643 592)</b>	<b>9 039 762</b>	<b>22 088 662</b>	<b>7 277 555</b>
<b>ACTIF NET</b>					
en début de la période	35 400 556	41 062 801	46 834 146	33 785 246	33 785 246
en fin de la période	36 419 209	36 419 209	55 873 908	55 873 908	41 062 801
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
en début de la période	335 089	382 504	444 902	314 898	314 898
en fin de la période	340 973	340 973	525 812	525 812	382 504
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,809</b>	<b>106,809</b>	<b>106,262</b>	<b>106,262</b>	<b>107,352</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,37%</b>	<b>4,17%</b>	<b>3,75%</b>	<b>3,67%</b>	<b>3,76%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-18**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-18 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV AXIS TRESORERIE figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2018.

La société SICAV AXIS TRESORERIE ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 » pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **2.3- traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30-09-2018 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 23 452 657 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-18	% de l'actif
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>15 417</b>	<b>1 616 208</b>	<b>1 619 751</b>	<b>4,44% (*)</b>
FCP AXIS AAA	4 469	464 913	460 642	1,26%
MCP SAFE FUND	1 328	150 025	153 126	0,42%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	9 620	1 001 269	1 005 983	2,76%
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>253 715</b>	<b>21 217 184</b>	<b>21 832 906</b>	<b>59,84%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>7 755</b>	<b>7 564 883</b>	<b>7 858 725</b>	<b>21,54%</b>
BTA_5.5%_03/2019	1 000	1 021 000	1 025 674	2,81%
BTA 6% JUIN 2021	505	495 618	505 546	1,39%
BTA 5.6% AOUT 2022	1 600	1 549 760	1 591 890	4,36%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	155 543	0,43%
BTA 6% JUIN 2023	100	95 950	97 895	0,27%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	551 971	1,51%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 930 205	10,77%
<b>Emprunt National</b>	<b>60</b>	<b>2 355</b>	<b>2 397</b>	<b>0,01%</b>
EMP NAT 2014/A	28	63	66	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	2 292	2 331	0,01%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>245 900</b>	<b>13 649 946</b>	<b>13 971 783</b>	<b>38,30%</b>
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	300 000	300 201	0,82%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 051 616	2,88%
AB2008_20A_21/05	3 000	150 000	153 061	0,42%
AB09/B_15A_30/09	5 000	199 850	199 880	0,55%
AB2010_15A_31/08	10 000	466 260	468 438	1,28%
AB2017_5A_30/04	10 000	796 000	816 404	2,24%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	160 000	165 567	0,45%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	125 000	127 484	0,35%
ATBSUB17/A_7A_15/03	15 000	1 500 000	1 553 037	4,26%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	40 000	40 966	0,11%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	180 000	183 915	0,50%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	300 000	304 734	0,84%
ATL2018-1_7A_8.5%_170718	5 000	500 000	507 079	1,39%

ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	240 000	244 562	0,67%
ATTIJ_BANK 2017 SUB_5A_31/05	20 000	1 600 000	1 631 919	4,47%
ATTIJARI_LEASE2018-1_5A_8,2%_15/06	2 000	200 000	203 882	0,56%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	20 000	800 000	821 588	2,25%
BH09/B_15A_31/12	5 000	269 000	277 562	0,76%
BHSUB2015_7.5%_7A	2 100	166 200	169 754	0,47%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	300 000	307 201	0,84%
BTE2009_10A_15/09	5 000	50 000	50 092	0,14%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	85 596	89 441	0,25%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	120 000	125 606	0,34%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	80 000	80 985	0,22%
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	1 000	80 000	82 998	0,23%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	320 000	328 479	0,90%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	300 000	304 779	0,84%
HL 2018-01 5A-8.3%	2 000	200 000	204 584	0,56%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	80 000	82 564	0,23%
STB08/2_16A_18/02	10 000	437 500	451 524	1,24%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	40 000	41 534	0,11%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	80 000	83 839	0,23%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	1 518 860	1 532 775	4,20%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	165 000	166 608	0,46%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	148 500	149 947	0,41%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	362 180	364 003	1,00%
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	2 500	250 000	261 014	0,72%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	40 000	42 160	0,12%
<b>Total</b>	<b>269 132</b>	<b>22 833 391</b>	<b>23 452 657</b>	<b>64,28%</b>

(\*) 4,45% par rapport à l'actif net

### 3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31/12/2017
	du 01-07-18 au 30-09-18	du 01-01-18 au 30-09-18	du 01-07-17 au 30-09-17	du 01-01-17 au 30-09-17	
Revenus des titres OPCVM	-	63 816	-	41 730	41 730
Revenus des BTA	94 127	282 655	126 165	337 348	452 407
Revenus des obligations	202 431	591 284	238 279	583 374	760 793
<b>Total</b>	<b>296 558</b>	<b>937 755</b>	<b>364 444</b>	<b>962 452</b>	<b>1 254 930</b>

### 3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2018 à 10 585 968 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôts, prises en pensions et dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% actif net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>4 843 214</b>	<b>5 026 437</b>	<b>13,80%</b>
CD_AB_1000_180J_5.9%_27112018	977 076	992 741	2,73%
CD_BTE_500_350J_10.25%_080819	463 751	467 790	1,28%
CD_BTE_500_350J_9.5%_23052019	466 179	477 388	1,31%
CD_BTE_500_360J_10.25%_050819	462 812	468 183	1,29%
CD_BTE_1000_380J_7.90%_051018	1 000 000	1 066 009	2,93%
CD_BTE_1000_426J_8.15%_031018	1 000 000	1 076 791	2,96%
CD_UFACTOR_500_270J_9.5%_170519	473 396	477 534	1,31%
<b>Prise en pension</b>	<b>2 509 287</b>	<b>2 511 814</b>	<b>6,90%</b>
PL BTE_2500_7.25%_7J_03102018	2 509 287	2 511 814	6,90%
<b>Dépôt à terme</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 047 717</b>	<b>8,37%</b>
AB_3000_183J_5.9%_30112018	3 000 000	3 047 717	8,37%
<b>Total</b>	<b>10 352 501</b>	<b>10 585 968</b>	<b>29,07%</b>

### 3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-18 au 30-09-18	Période du 01-01-18 au 30-09-18	Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Exercice clos le 31/12/2017
Revenus des billets de trésorerie	-	-	19 705	72 834	94 516
Revenus des certificats de dépôt	71 534	251 718	101 599	303 853	471 960
Revenus des dépôts à terme	35 691	102 836	41 867	138 530	172 301
Revenus compte courant rémunéré	26 458	76 557	5 181	23 500	47 091
Revenus des prises en pension	75 931	130 880	142 571	210 444	268 165
<b>Total</b>	<b>209 614</b>	<b>561 991</b>	<b>310 923</b>	<b>749 161</b>	<b>1 054 033</b>

### 3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 45 280 DT au 30-09-2018 contre 411 404 DT au 31-12-2017 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au	Valeur au	Valeur au
	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	45 280	30 260	11 404
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_100J_300917	-	500 000	150 000
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_130J_301017	-	250 000	250 000
<b>Total</b>	<b>45 280</b>	<b>780 260</b>	<b>411 404</b>

### 3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 32 506 DT au 30-09-2018 contre 37 936 DT au 31-12-2017.

Désignation	Valeur au	Valeur au	Valeur au
	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Gestionnaire	28 022	41 314	32 002
Dépositaire	4 484	4 447	5 934
<b>Total</b>	<b>32 506</b>	<b>45 761</b>	<b>37 936</b>

### 3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 32 882 DT au 30-09-2018 contre 125 035 DT au 31-12-2017 :

Désignation	Valeur au	Valeur au	Valeur au
	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Commissaire aux comptes	11 064	11 143	15 099
Etat retenue à la source	5 801	5 802	5 802
CMF	4 001	5 479	4 444
Jetons de présence	3 740	3 647	4 999
Publications	2 729	1 575	3 115
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991	4 991
TCL	536	441	451
Autres créditeurs divers	20	20	20
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	64 348	86 114
<b>Total</b>	<b>32 882</b>	<b>97 446</b>	<b>125 035</b>

### 3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 1 018 653 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	628 659
Variation de la part Revenu	389 994
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>1 018 653</b>

***Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2018 se détaillent ainsi :***

#### **Capital au 30-06-2018**

Montant :	34 668 298
Nombre de titres :	335 089
Nombre d'actionnaires :	552

#### **Souscriptions réalisées**

Montant :	16 822 384
Nombre de titres émis :	162 598
Nombre d'actionnaires nouveaux :	27

#### **Rachats effectués**

Montant :	16 213 625
Nombre de titres rachetés :	156 714
Nombre d'actionnaires sortants :	57

#### **Capital au 30-09-2018**

Montant :	35 277 057(*)
Nombre de titres :	340 973
Nombre d'actionnaires :	522

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2018 au 30/09/2018

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital en début de période</b>	<b>35 277 057</b>
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	7 668
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(8 423)
Régularisation des SND	(2 531)
Frais de négociation de titres	(740)
<b>Capital en fin de période</b>	<b>35 273 031</b>

### 3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du troisième trimestre 2018 s'élève à 88 949 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31/12/2017
	du 01-07-18 au 30-09-18	du 01-01-18 au 30-09-18	du 01-07-17 au 30-09-17	du 01-01-17 au 30-09-17	
Rémunération du gestionnaire	87 449	255 611	127 044	317 606	422 908
Rémunération du dépositaire	1 500	4 450	1 487	4 413	5 900
<b>Total</b>	<b>88 949</b>	<b>260 061</b>	<b>128 531</b>	<b>322 019</b>	<b>428 808</b>

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 87 449 DT TTC au titre du troisième trimestre de l'exercice 2018.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 000 DT HT par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

### 3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31/12/2017
	du 01-07-18 au 30-09-18	du 01-01-18 au 30-09-18	du 01-07-17 au 30-09-17	du 01-01-17 au 30-09-17	
Rémunération du CAC	1 978	8 944	3 956	13 854	17 810
Redevance CMF	9 717	28 401	14 116	35 290	46 990
TCL	908	2 816	1 369	3 250	4 509
Frais de publicité	1 513	4 590	1 564	4 641	6 205
Charges diverses	1 610	4 754	2 041	5 339	7 800
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	237	21 764	64 348	86 115
<b>Total</b>	<b>15 726</b>	<b>49 742</b>	<b>44 810</b>	<b>126 722</b>	<b>169 429</b>

## **TUNISO- EMIRATIE SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018**

#### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

#### **TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 74.233.926 DT et un résultat de la période de 1.034.741 DT.

#### **Introduction :**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Septembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen :**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

**Opinion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Septembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 17 octobre 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>53 159 454</b>	<b>52 502 356</b>	<b>52 690 980</b>
Obligations et valeurs assimilées		50 053 259	50 327 182	49 523 215
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 106 195	2 175 174	3 167 764
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>20 995 642</b>	<b>22 779 708</b>	<b>24 989 804</b>
Placements monétaires	5	20 783 988	18 022 561	21 939 613
Disponibilités		211 655	4 757 147	3 050 190
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>78 829</b>	<b>7 277</b>	<b>37 145</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>74 233 926</b>	<b>75 289 341</b>	<b>77 717 928</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	78 341	74 816	81 090
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	43 836	207 789	271 326
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>122 178</b>	<b>282 605</b>	<b>352 415</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	71 214 420	<b>72 540 384</b>	73 979 992
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		106	478	488
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 897 222	2 465 873	3 385 033
<b>ACTIF NET</b>		<b>74 111 748</b>	<b>75 006 736</b>	<b>77 365 512</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>74 233 926</b>	<b>75 289 341</b>	<b>77 717 928</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>701 231</b>	<b>2 183 471</b>	<b>673 968</b>	<b>2 054 102</b>	<b>2 722 395</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		701 231	2 059 165	673 968	1 962 758	2 631 052
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	124 306	0	91 343	91 343
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>400 069</b>	<b>1 103 474</b>	<b>268 608</b>	<b>689 090</b>	<b>1 050 439</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 101 301</b>	<b>3 286 945</b>	<b>942 576</b>	<b>2 743 191</b>	<b>3 772 834</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>-75 862</b>	<b>-226 972</b>	<b>-72 342</b>	<b>-209 364</b>	<b>-286 722</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 025 439</b>	<b>3 059 973</b>	<b>870 234</b>	<b>2 533 827</b>	<b>3 486 112</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>-43 675</b>	<b>-136 114</b>	<b>-94 582</b>	<b>-276 033</b>	<b>-372 128</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>981 764</b>	<b>2 923 859</b>	<b>775 652</b>	<b>2 257 794</b>	<b>3 113 984</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-37 325	-26 636	169 842	208 079	271 049
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>944 438</b>	<b>2 897 222</b>	<b>945 493</b>	<b>2 465 873</b>	<b>3 385 033</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		37 325	26 636	-169 842	-208 079	-271 049
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		55 965	31 324	39 200	3 846	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-2 988	-2 988	0	23 432	52 782
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>1 034 741</b>	<b>2 952 195</b>	<b>814 852</b>	<b>2 285 072</b>	<b>3 204 117</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/07 au 30/09/2018	période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	période du 01/01 au 30/09/2017	période du 01/01 au 31/12/2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 034 741</b>	<b>2 952 195</b>	<b>814 852</b>	<b>2 285 072</b>	<b>3 204 117</b>
Résultat d'exploitation	981 764	2 923 859	775 652	2 257 794	3 113 984
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 965	31 324	39 200	3 846	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 988)	(2 988)	0	23 432	52 782
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>(1 459 836)</b>	<b>0</b>	<b>(1 638 809)</b>	<b>(1 638 809)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(1 229 775)</b>	<b>(4 746 123)</b>	<b>5 676 469</b>	<b>8 247 607</b>	<b>9 687 339</b>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	6 392 245	66 637 019	9 239 001	64 022 135	79 590 653
- Régularisation des sommes non distribuables	488	43 122	2 015	38 841	50 893
- Régularisation des sommes distribuables	214 471	1 605 994	272 424	1 556 222	2 181 241
<b>Rachats</b>					
- Capital	(7 584 749)	(69 435 274)	(3 733 999)	(54 717 608)	(68 911 271)
- Régularisation des sommes non distribuables	(432)	(38 775)	(426)	(33 969)	(44 121)
- Régularisation des sommes distribuables	(251 798)	(3 558 209)	(102 546)	(2 618 015)	(3 180 056)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(195 034)</b>	<b>(3 253 765)</b>	<b>6 491 321</b>	<b>8 893 870</b>	<b>11 252 647</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	74 306 782	77 365 512	68 515 415	66 112 865	66 112 865
En fin de période	74 111 748	74 111 748	75 006 736	75 006 736	77 365 512
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	724 711	740 790	671 809	633 713	633 713
En fin de période	712 770	712 770	727 005	727 005	740 790
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,977</b>	<b>103,977</b>	<b>103,172</b>	<b>103,172</b>	<b>104,436</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,41%</b>	<b>3,94%</b>	<b>1,16%</b>	<b>3,29%</b>	<b>4,51%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2018, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

### **3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2018 à : 53.159.454 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>48 473 855</b>	<b>50 053 259</b>	<b>67,54%</b>	<b>1 579 404</b>
<b>Obligations</b>			<b>34 623 705</b>	<b>35 717 560</b>	<b>48,19%</b>	<b>1 093 855</b>
AB-2010_15A_31/08		5 000	233 200	234 483	0,32%	1 283
AB -2010_15A_31/08		2 000	93 280	93 793	0,13%	513
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	599 550	599 622	0,81%	72
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	599 550	599 640	0,81%	90
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	1 600 000	1 681 485	2,27%	81 485
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	500 000	525 808	0,71%	25 808
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	512 995	0,69%	12 995
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	512 995	0,69%	12 995
AIL 2014-1_5A_31/07		3000	60 000	60 595	0,08%	595
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4300	344 000	347 314	0,47%	3 314
ATB2009-A2_10A_20/05		15000	187 500	191 714	0,26%	4 214
ATB2009-B2_20A_20/05		10000	733 200	745 905	1,01%	12 705
ATL 2013-2_7A_15/11_F		5000	300 000	315 150	0,43%	15 150
ATL2013-2_7A_15/11_F		2000	120 000	126 060	0,17%	6 060
ATL2014-1_5A_17/03_F		5000	100 000	103 168	0,14%	3 168
ATL2015-2_7A_25/02_C		10000	1 000 000	1 037 030	1,40%	37 030
ATL2015-1_7A_13/07_C		5000	400 000	405 506	0,55%	5 506
ATL2014-3_7A_09/02_C		5000	400 000	416 002	0,56%	16 002
ATL2016-1_7A_27/06_C		4000	400 000	406 523	0,55%	6 523
ATL2017-1_7A_15/03_C		5000	500 000	517 096	0,70%	17 096
ATL2017-2_7A_02/03_C		5000	500 000	518 557	0,70%	18 557
ATL-S-2017_7A_16/10		3000	300 000	318 181	0,43%	18 181
ATL2017-2_5A_02/03_B		10000	1 000 000	1 042 211	1,41%	42 211
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5000	500 000	527 616	0,71%	27 616
ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5000	400 000	407 980	0,55%	7 980
HL2015-2_7A_28/03_B		10000	1 000 000	1 032 174	1,39%	32 174
HL2015-1_7A_25/11_B		10000	1 000 000	1 053 813	1,42%	53 813
HL2016-1_5A_28/06		7000	420 000	426 690	0,58%	6 690
HL2017-2_7A_10/07_B		3000	300 000	304 284	0,41%	4 284
HL2017-2_7A_10_07_B		2000	200 000	202 856	0,27%	2 856
HL2017-3_7A_26_01_B		10000	1 000 000	1 044 844	1,41%	44 844
HL2017-3_5A_26_01_A		5000	500 000	521 742	0,70%	21 742
BH2009_15A_31/12_A		10000	538 000	560 875	0,76%	22 875
BH2016_5A_06/05_A		3000	180 000	184 321	0,25%	4 321
BH-S-2018-1_5A_20/04		5000	500 000	515 855	0,70%	15 855
BTE2010_20A_17/09_B		20000	1 200 000	1 202 154	1,62%	2 154
BTE2011_7A_09/02_A		14500	290 000	301 656	0,41%	11 656
BTK2009-B_10A_26/02		5000	100 000	103 442	0,14%	3 442

BTK2009-C_15A_26/02		10000	466 400	482 676	0,65%	16 276
BTK2009-D_20A_26/02		5000	300 000	308 347	0,42%	8 347
BTK2012-1_7A_15/11		20000	571 500	596 752	0,81%	25 252
BTK 2012-1_7A_15/12		5000	142 875	149 188	0,20%	6 313
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15000	1 200 000	1 256 824	1,70%	56 824
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2000	50 000	52 485	0,07%	2 485
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2500	250 000	252 351	0,34%	2 351
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2500	250 000	252 636	0,34%	2 636
CIL2014-1_5A_15/07_F		5000	100 000	101 231	0,14%	1 231
CIL 2014-2_5A_30/01_F		5000	200 000	208 129	0,28%	8 129
CIL2014-2_5A_30/01_F		3000	120 000	124 877	0,17%	4 877
CIL 2014-1_5A_15/07_F		3000	60 000	60 739	0,08%	739
CIL2013-1_5A_06/12_F		5000	100 000	104 587	0,14%	4 587
CIL2015-1_5A_15/06_F		5000	200 000	203 622	0,27%	3 622
CIL2015-2_5A_30/10_F		10000	600 000	633 803	0,86%	33 803
CIL2016-1_5A_16/05_F		5000	300 000	306 805	0,41%	6 805
CIL2016-2_5A_15/02_F		2000	160 000	165 997	0,22%	5 997
CIL2016-2_5A_15/02_F		2000	160 000	165 997	0,22%	5 997
CIL2016-2_5A_15/02_F		2000	160 000	165 997	0,22%	5 997
CIL2017-2_5A_15/03		3000	300 000	310 455	0,42%	10 455
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2000	160 000	165 687	0,22%	5 687
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3000	300 000	310 943	0,42%	10 943
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3000	300 000	304 800	0,41%	4 800
STB2008-2_16A_18/02		15000	656 250	677 286	0,91%	21 036
STB2010-1_10A_23/03_A		5000	100 000	103 111	0,14%	3 111
STB 2010-1_15A_23/03_B		3000	139 920	143 041	0,19%	3 121
STB2010-1_15A_23/03_B		2000	93 280	95 360	0,13%	2 080
TL2014-2_7A_15/12_B		10000	800 000	839 662	1,13%	39 662
TL2016-1_7A_05/04_B		10000	1 000 000	1 030 405	1,39%	30 405
TL-S-2016_7A_01/03_B		3000	300 000	311 046	0,42%	11 046
TL2017-1_7A_07/06_B		5000	500 000	509 916	0,69%	9 916
TL2017-2_7A_08/02_B		15000	1 500 000	1 563 353	2,11%	63 353
TL2018-1_7A_07/05_B		10000	1 000 000	1 026 420	1,38%	26 420
UIB-S-2016_5A_06/01_A		5000	400 000	417 387	0,56%	17 387
UIB2009-1C_20A_17/07		30000	1 650 000	1 666 079	2,25%	16 079
UIB2011-1B_20A_26/08		5000	325 000	326 616	0,44%	1 616
UIB2011-2_7A_30/01		20000	285 200	294 199	0,40%	8 999
UIB2011-1B_20A_26/08		5000	325 000	326 616	0,44%	1 616
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>13 850 150</b>	<b>14 335 699</b>	<b>19,34%</b>	<b>485 549</b>
BTA 5,50% MARS 2019		500	514 000	512 915	0,69%	-1 085
BTA 5,60% AOUT 2022		7000	6 729 100	6 942 025	9,37%	212 925
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	306 723	0,41%	14 673
BTA 6% AVRIL 2024		2000	1 933 600	2 005 033	2,71%	71 433
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	479 657	0,65%	21 157
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1300	1 257 850	1 330 906	1,80%	73 056
BTA 6,7% AVRIL 2028		2800	2 665 050	2 758 439	3,72%	93 389
<b>Titres OPCVM</b>			<b>3 101 452</b>	<b>3 106 195</b>	<b>4,19%</b>	<b>4 742</b>
<b>Actions des SICAV</b>			<b>3 101 452</b>	<b>3 106 195</b>	<b>4,19%</b>	<b>4 742</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		20655	2 058 263	2 064 658	2,79%	6 395
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6744	704 687	704 215	0,95%	-472
SANADETT SICAV		3123	338 502	337 321	0,46%	-1 180
<b>TOTAL</b>			<b>51 575 307</b>	<b>53 159 454</b>	<b>71,73%</b>	<b>1 584 147</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>71,61%</b>	

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**

**5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2018 à : 20.783.988 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif net	Intérêts courus
<b>Billets de trésorerie avalisés</b>		<b>1 002 945</b>	<b>1 034 618</b>	<b>1,40%</b>	<b>31 673</b>
BIT_SERVICOM_250_12%_22/10/18_120J	BTE	242 308	248 654	0,34%	6 346
BIT_AURES_200_11%_23/10/18_160J	BTE	192 542	198 975	0,27%	6 432
BIT_AURES_200_11%_22/11/18_190J	BTE	191 221	197 597	0,27%	6 376
BIT_AURES_200_11%_11/01/19_240J	BTE	189 068	195 354	0,26%	6 286
BIT_AURES_200_11%_10/02/19_270J	BTE	187 806	194 038	0,26%	6 232
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>17 473 715</b>	<b>17 826 388</b>	<b>24,05%</b>	<b>352 673</b>
CD_BTE_1000_10.4%_09/01/19_170J		962 550	977 971	1,32%	15 420
CD_BTE_3000_9%_16/10/18_180J		2 896 651	2 991 388	4,04%	94 737
CD_BTK_3000_9.04%_25/10/18_190J		2 890 708	2 986 195	4,03%	95 487
CD_CIL_500_10.80%_11/01/2019_120J		486 100	488 185	0,66%	2 085
CD_CIL_500_10.80%_20/02/2019_180J		479 507	483 833	0,65%	4 326
CD_CIL_500_10.80%_25/02/2019_180J		479 507	483 264	0,65%	3 757
CD_HL_500_10.50%_11/10/2018_30J		496 530	498 843	0,67%	2 313
CD_HL_500_10.50%_23/10/2018_30J		496 530	497 456	0,67%	925
CD_ML_1000_10.60%_29/11/2018_120J		972 698	986 577	1,33%	13 879
CD_ML_1000_10.85%_05/03/2019_180J		958 833	964 551	1,30%	5 718
CD_ML_1000_9.50%_31/10/2018_180J		963 723	993 954	1,34%	30 231
CD_ML_2000_10.5%_14/01/2019_180J		1 920 190	1 953 444	2,64%	33 254
CD_ML_500_10.5%_16/10/2018_90J		489 769	498 295	0,67%	8 526
CD_ML_500_10.90%_13/03/2019_170J		480 419	481 225	0,65%	806
CL_BL_2500_8.6%_21/11/2018_120J		2 500 000	2 541 208	3,43%	41 208
<b>Comptes à terme</b>		<b>1 900 000</b>	<b>1 922 982</b>	<b>2,59%</b>	<b>22 982</b>
BTE_1000_10.30%_05/11/18_90J		1 000 000	1 012 416	1,37%	12 416
BTE_900_10.30%_08/11/18_90J		900 000	910 565	1,23%	10 565
<b>Total</b>		<b>20 376 660</b>	<b>20 783 988</b>	<b>28,04%</b>	<b>407 327</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>28,00%</b>	

## 5.2. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2018 une valeur comptable de 72.020.460 DT, soit 97,02% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	14 335 699	0	0	0	14 335 699	19,31%
AB	5 065 622 (1)	0	0	0	0	5 065 622	6,82%
AIL	407 910	0	0	0	0	407 910	0,55%
ATB	937 619	0	0	0	0	937 619	1,26%
ATL	5 205 483	0	0	0	0	5 205 483	7,01%
ATTIJARI BANK	935 596	0	0	0	0	935 596	1,26%
ATTIJARI LEASING	476 630	0	0	0	0	476 630	0,64%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	2 064 658	0	0	2 064 658	2,78%
BL	0	0	0	0	2 541 208 (4)	2 541 208	3,42%
BH	1 261 051	0	0	0	0	1 261 051	1,70%
BTE	1 503 811	0	0	1 034 618 (3)	3 969 358	6 507 787	8,77%
BTK	2 897 230	0	0	0	2 986 195	5 883 424	7,93%
BIAT	52 485 (2)	0	0	0	0	52 485	0,07%
BNA	504 986	0	0	0	0	504 986	0,68%
ML	0	0	0	0	5 878 045	5 878 045	7,92%
CIL	2 552 238	0	0	0	1 455 282	4 007 520	5,40%
HL	4 586 404	0	0	0	996 299	5 582 703	7,52%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	704 215	0	0	704 215	0,95%
SANADETT SICAV	0	0	337 321	0	0	337 321	0,45%
STB	1 018 798	0	0	0	0	1 018 798	1,37%
TL	5 280 803	0	0	0	0	5 280 803	7,11%
UIB	3 030 896	0	0	0	0	3 030 896	4,08%
<b>Total</b>	<b>35 717 560</b>	<b>14 335 699</b>	<b>3 106 195</b>	<b>1 034 618</b>	<b>17 826 388</b>	<b>72 020 460</b>	<b>97,02%</b>

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 304 800 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligataire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Billet de trésorerie émis par SERVICOM et AURES AUTO SA et avalisé par la BTE

(4) Certificat de leasing émis par BEST LEASE

**NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à : 78.829 DT, contre : 7.277 DT au 30/09/2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	78 829	7 077	37 110
Retenues à la source / B.T. A	0	200	35
<b>Total</b>	<u>78 829</u>	<u>7 277</u>	<u>37 145</u>

**NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à : 78.341 DT, contre : 74.816 DT au 30/09/2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	3 740	3 732	5 000
Rémunération du distributeur	74 601	71 085	76 090
<b>Total</b>	<u>78 341</u>	<u>74 816</u>	<u>81 090</u>

**NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2018 à : 43.836 DT, contre : 207.789 DT au 30/09/2017 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 513	7 782	11 172
Redevances du CMF	6 318	6 096	6 635
Rémunération du PDG	1 331	3 363	2 947
Rémunération du personnel	6 773	8 554	5 108
Loyer	1 372	1 372	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	23	508	659
Contribution conjoncturelle	0	161 317	215 681
Publications et frais divers	1 258	2 002	2 612
Jetons de présence à payer	14 034	14 811	18 760
Dividendes à payer	1 978	1 861	1 753
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(4 657)	(4 503)	(2 809)
Autres créditeurs (publicité)	10 676	4 626	7 059
Charges constatées d'avance (Module RAS)	(2 323)	0	0
Charges constatées d'avance (Liasse fiscale)	(461)	0	0
<b>Total</b>	<u>43 836</u>	<u>207 789</u>	<u>271 326</u>

**NOTE 9 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2018, se détaillent ainsi :

---

	<b>Au 30/09/2018</b>
<b><u>Capital en début de période</u></b>	
Montant	73 979 992
Nombre de titres	740 790
Nombre d'actionnaires	477
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	66 637 019
Nombre de titres émis	667 262
Nombre d'actionnaires nouveaux	65
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	(69 435 274)
Nombre de titres rachetés	695 282
Nombre d'actionnaires sortants	99
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 324
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 988)
Régularisation des sommes non distribuables	4 347
Frais de négociation de titres	0
<b><u>Capital en fin de période</u></b>	
Montant	71 214 420
Nombre de titres	712 770
Nombre d'actionnaires	443

## NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 à : 2 183.471 DT contre : 2 054.102 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
<b><u>Revenus des obligations</u></b>					
- Intérêts	528 273	1 545 927	475 037	1 381 204	1 852 259
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>					
- Intérêts des BTA et BTZC	172 958	513 238	198 932	581 555	778 793
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>					
- Dividendes	0	124 306	0	91 343	91 343
<b>TOTAL</b>	<b>701 231</b>	<b>2 183 471</b>	<b>673 968</b>	<b>2 054 102</b>	<b>2 722 395</b>

## NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 à : 1103.474 DT contre 689.090 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
Intérêts des billets de trésorerie	25 543	72 120	17 110	48 248	72 216
Intérêts des comptes à terme	83 147	223 342	93 785	297 818	410 710
Intérêts des certificats de dépôt	281 219	762 603	147 265	310 679	525 386
Intérêts des dépôts à vue	10 161	45 409	10 448	32 345	42 126
<b>TOTAL</b>	<b>400 069</b>	<b>1 103 474</b>	<b>268 608</b>	<b>689 090</b>	<b>1 050 439</b>

## NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 à : 226.972 DT  
contre : 209.364 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
Rémunération du dépositaire	1 260	3 740	1 258	3 732	5 000
Rémunération du distributeur	74 601	223 232	71 085	205 632	281 722
<b>TOTAL</b>	<b>75 862</b>	<b>226 972</b>	<b>72 342</b>	<b>209 364</b>	<b>286 722</b>

## NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018 au 30/09/2018 à : 136.114 DT  
contre : 276.033 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
Honoraires du commissaire aux comptes	4 285	12 715	3 390	10 060	13 450
Redevances du CMF	18 650	55 807	17 770	51 406	70 428
Rémunération du PDG	3 114	9 239	3 114	9 239	12 353
Rémunération du personnel	3 900	11 571	4 201	11 612	15 813
Etat, taxes et versements assimilés	2 441	6 393	1 862	5 750	7 889
Loyer	378	1 122	378	1 122	1 500
Contribution conjoncturelle	0	0	54 363	161 317	215 681
Publications et frais divers	1 584	4 619	1 412	4 189	5 600
Jetons de présence	4 726	14 024	3 938	11 686	15 635
Maintenance logiciel BFI	1 785	5 292	1 694	5 026	6 720
Autres services extérieurs	0	252	0	0	0
Divers publicité (compagne)	0	10 676	2 460	4 626	7 059
Maintenance module RAS	2 348	3 675	0	0	0
Maintenance liasse fiscale	466	730	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>43 675</b>	<b>136 114</b>	<b>94 582</b>	<b>276 033</b>	<b>372 128</b>

## **NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR**

### **14.1 Rémunération du dépositaire**

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

### **14.2 Rémunération du distributeur**

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

## **AVIS DES SOCIETES**

*AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :*

### **DIDO CAPITAL PARTNERS**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96  
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.  
Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 – Tunis.

La Société « DIDO CAPITAL PARTNERS » informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite à l'enregistrement en bourse le 03 octobre 2018 (numéro de l'attestation E2018-1123) de la transaction qui a porté sur 375 actions au nominal de 100 dinars.

Le vendeur étant Monsieur Riadh BEN AYED et l'acheteur étant la Compagnie Internationale Arabe de Tourisme (CIAT).

Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure de capital de la société DIDO CAPITAL PARTNERS à la date du 03 octobre 2018 se présente comme suit :

<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Montant en Dinars</b>	<b>% du Capital</b>
M. Tom SEIDENSTICKER	750	75 000	30 %
M. Khaled FAKHFAKH	500	50 000	20 %
M. Khalil ATTIA	375	37 500	15 %
M. Chekib NOUIRA	250	25 000	10 %
M. Mohamed Amine ABDELKHALEK	125	12 500	5 %
La société CIAT	500	50 000	20 %
<b>Total</b>	<b>2 500</b>	<b>250 000</b>	<b>100%</b>